



À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 22 juillet 2024 à 19h00, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Eve Denicourt et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Est aussi présent : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre.

Sont absents : madame Julie Vadeboncoeur et monsieur Stéphane Vézina.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts
2. Octroi de contrat - Construction d'une patinoire couverte et bâtiment accessoire
3. Levée de la séance

1. **Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette, à 19h00.

24-07-163

2. **Octroi de contrat - Construction d'une patinoire couverte et bâtiment accessoire**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de construction d'une patinoire extérieure avec toit et d'un bâtiment accessoire extérieur conformément à la résolution 24-05-115;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres s'est terminé le 4 juillet à 14h00;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues et que six d'entre elles sont conformes ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- Construction RDJ Inc. : 3 872 358,00 \$
- Construction Bugère Inc. : 3 894 800,00 \$
- Construction Richelieu : 4 196 587,50 \$
- Pincor Ltée : 4 238 568,82 \$
- Pégase Construction Inc. : 4 257 000,00 \$
- Construction CPB Inc. : 4 270 123,29 \$
- Excavation ESM Inc. : 5 217 036,62 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a obtenu l'aide financière demandée dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

CONSIDÉRANT l'avis favorable obtenu de la firme d'architectes pour retenir la soumission de Construction RDJ Inc.;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé à l'unanimité et résolu d'octroyer le contrat pour la construction d'une patinoire extérieure avec toit et d'un bâtiment accessoire extérieur à l'entreprise Construction RDJ Inc. pour un montant de 3 872 358,00 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

24-07-164

3. **Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19h08.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire